

**DELIBERATION DU DIRECTOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT ACCEPTATION DU DON DE LA MFP MICHELIN**

Membres présents : Mathias BERNARD (Président UCA) ; Patrice MALFREY (Institut des sciences) ; Pierre MATHIEU (Institut des Lettres Langues Sciences humaines et sociales) ; Sophie COMMEREUC (Directrice générale Clermont Auvergne INP – présente à partir de 16h25) ; Christine BERTRAND (Institut Droit Economie Management) ; Michel JAMES (Institut de technologie) ; Jean-Marc LOBACCARO (Institut Sciences de la vie santé agronomie environnement) ; Françoise PEYRARD (VP Formation) ; Anne FOGLI (Premier VP) ; Vanessa PREVOT (VP Recherche) ; Thierry MARTIN-LASSAGNE (Représentant la monde socio-économique) ;

Membres excusés : Mathis NAPIERALA (VP Etudiant).

Membres avec voix consultative : François PAQUIS, Directeur Général des Services (DGS) UCA ;

Invités permanents : Céline NEBOUT (Cabinet) ;

Invité ponctuel : Eric AGBESSI (IUT).

**LE DIRECTOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 06 DECEMBRE 2021**

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération 2021-06-29-11 du conseil d'administration de l'UCA du 29 juin 2021 ;

**PRESENTATION DU PROJET**

La fondation de l'Université Clermont Auvergne (fondation UCA) a pour but de collecter des fonds pour financer des actions, dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, dans les domaines prioritaires suivants :

- le soutien et la promotion d'une recherche d'excellence ;
- l'optimisation de l'insertion professionnelle des étudiants ;
- le développement de l'innovation et de la création d'entreprises ;
- l'accroissement de la reconnaissance et de l'attractivité internationale de l'UCA

La Fondation UCA a organisé un gala le 21 octobre dernier afin de présenter ses activités et également lancer officiellement la toute dernière des chaires hébergées par elle : la chaire Santé en mouvement. Ce gala a également été l'occasion que partenaires socio-économiques, représentants des collectivités territoriales et enseignants-chercheurs de l'UCA se rencontrent et échangent. Lors de cette soirée il a été fait un appel aux dons afin d'accompagner les projets futurs portés par la fondation UCA à destination des étudiants et enseignants-chercheurs.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

D'accepter les dons, à l'EPE UCA, de partenaires socio-économiques d'un montant total de 2 500 € en soutien aux actions portées par la fondation, comme suite à l'appel aux dons lancé le 21 octobre 2021 lors du gala de la fondation.

Membres en exercice : 12  
Votes : 10  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstentions : 1

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DIRECTOIRE UCA  
DELIBERATION 2021-12-06-03

TRANSMIS AU RECTEUR :  
PUBLIE LE :

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*